

1009191401

DATE DEPOT :	2010-10-19
NUMERO DE DEPOT :	91914
N° GESTION :	2010B21179
N° SIREN :	527706048
DENOMINATION :	SUN REFLEX 2
ADRESSE :	123 rue de Cambronne 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/09/30
TYPE D'ACTE :	STATUTS CONSTITUTIFS
NATURE D'ACTE :	GA

1OB21179

URLU
30.09.2010.

SUN REFLEX 2

19 OCT. 2010
91914 N°

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

au Capital de 10 000.00 €uros

Siège Social : 123 Rue Cambronne

75015 PARIS

STATUTS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Jacques RIBOT,
demeurant 3 Rue Victor Hugo 92600 ASNIERES SUR SEINE,
né le 05 octobre 1959 à PARIS,
de nationalité française,
divorçé,

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

ARTICLE 1 - FORME

La Société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

➢ L'exploitation d'un centre de bronzage sous l'enseigne **"POINT SOLEIL"** et la vente d'articles liés à l'activité principale.

➢ L'achat et la vente de produits accessoires de beauté, diététique et médecine douce et d'une manière générale de tout ce qui contribue à l'entretien et au fonctionnement du corps.

➢ La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

➢ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités.

➢ La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

RS

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est :

SUN RELEX 2

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 123 Rue Cambronne - 75015 PARIS.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Apports en numéraire

Monsieur Jacques RIBOT apporte et verse à la Société une somme totale de 10 000,00 euros.

La somme totale versée, soit 10 000 euros, a été déposée le 30 Septembre 2010 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la BANQUE POPULAIRE.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de 10 000 euros.

Le capital est divisé en 1000 parts sociales égales,intégralement libérées.

ARTICLE 8 - GERANCE

La Société est gérée par son associé unique, Monsieur Jacques RIBOT.

ARTICLE 9 - DECISIONS DE L'ASSOCIE

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er Octobre et finit le 30 septembre.

Par exception, le premier exercice sera clos le 30 Septembre 2011.

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la Société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS ET FORMALITES DE PUBLICITE

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à PARIS
Le 30 Septembre 2010
En cinq exemplaires originaux

Jacques RIBOT

Lu et Approuvé

Enregistré a : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME
Le 12/10/2010 Bordereau n°2010/536 Case n°2 Ext 4999
Enregistrement : Exonéré Pénalités :
Total liquidé : zéro euro
Montant reçu : zéro euro
L'Agente

Souad EL HASNAOUI
Agent administratif